



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 18

Acte télétransmis en préfecture
le : 30 JUIN 2023

Acte publié électroniquement
le : 3 JUIL. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2023**

OBJET : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au vice-président (art. r123-21 et r123-22 du code de l'action sociale et des familles)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	9	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 13 juin 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 juin 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Olivier FEVRIER, Monsieur Joël BARDEL et Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT**

(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation et notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Vice-Présidente entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE

ARTICLE Des décisions municipales, du 30 mars au 31 mai 2023, suivantes,

UNIQUE :

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	12	2 130
Aides financières	13	4 196.52

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer

20230618

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T17-01-04.00 (MI246084683)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-20230618-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président (article r123-21 et r123-22 du CASF)

Date de décision : 20/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.2. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : Délibération n.18 Décisions du VP.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 17:01

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 30/06/23 à 17:01

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 17:11

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président (article r123-21 et r123-22 du CASF)

Date de transmission de l'acte : 30/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2023

Numéro de l'acte : 20230618 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-20230618-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. autres